Oral de droit administratif L2

Par **Simon Gravier**, le **11/09/2013** à **10:43**

Bonjour à tout les juristes [smile3] J'espère que la rentrée se déroule au mieux pour vous tous.

Je viens ici pour exposer mon problème ou plutôt j'aimerai vos lumières.

Etudiant à la faculté de Nancy et pour des raisons budgétaires, j'ai désormais(et malheureusement) la possibilité de choisir deux TDs pour 3 matières fondamentales : Droit administratif, Droit des obligations ainsi que Droit pénal général. J'ai dès lors opté ,comme matières à TDs, droit des obligations et droit pénal.

Toutefois, en droit administratif, l'examen de fin de semestre sera un oral de 10 minutes. Ajoutant à cela, le prof exige de nous un niveau identique que ceux ayant choisis cette matière avec les TDs. En quelque sorte, on a pas le droit à l'erreur.

J'aimerai donc votre aide pour quelques conseils de votre part afin de mieux m'y préparer et d'éviter toutes erreurs.

Par **Yann**, le **11/09/2013** à **11:26**

En droit administratif, en L2 il faut une parfaite maîtrise de la jurisprudence et on se sort de toutes les épreuves.

Après pour un oral, il faut penser au costume et ne pas paniquer. 10mn c'est très rapide.

Par **Booker**, le **11/09/2013** à **19:06**

Je plussoie Yann. Et en effet 10 minutes, si tu enlève les deux minutes de questions le cas échéant, c'est vraiment rien. Tu auras l'impression d'avoir parlé à peine 6 minutes et pourtant tu auras bien parlé 10 minutes.

Par **Fax**, le **11/09/2013** à **22:12**

Bonsoir,

Je confirme aussi que la jurisprudence est essentielle en droit administratif. Les décisions de justice citées en cours articulent le cours et retracent la création et l'évolution des grandes notions de droit administratif 'qui est pour l'essentiel prétorien). En conséquence, il ne faut pas les négliger.

Si je peux me permettre de vous donner un conseil, faites des fiches pour chaque thème abordé (police administratives, le service public....) en listant toutes les décisions citées par le professeur (ou tout du moins celles sur lesquelles il a insisté) et faites un petit topo pour chacune : l'idée est que vous puissiez pendant votre oral, resituer la décision sur laquelle porte la question qui vous est soumise, retracer rapidement les faits et dégager la portée de la décision.
Si votre professeur cite beaucoup de décisions et que vous ne parvenez pas à dégager celles qui sont essentielles et donc à retenir, vous pouvez aussi vous référer à vos camarades qui ont la matière en TD où logiquement les décisions plus importantes sont étudiées plus en profondeur.

Par **Simon Gravier**, le **11/09/2013** à **22:55**

Bonsoir !

Je vous remercie de vos réponses. Je n'avais pas pensé à faire des topos pour chaques thèmes que je verrai en cours et cela me semble la meilleure option.Il est vrai que 10 minutes d'oral, c'est relativement court et c'est pourquoi il faudra avoir une vision ,à la base, très organisé de mon cours.(Qui va être très lourds quantitativement parlant)

Si d'autres personnes ont des conseils, notamment sur la méthodologie ou même si vous avez déjà effectué un oral de cette matière, je suis preneur !

Par **Booker**, le **12/09/2013** à **00:20**

Oui l'idée des topos est pas mal !

Ne t'en fais pas pour le quantitatif Simon. Je peux te garantir que si tu faire l'effort intellectuel de comprendre ton cours, la mémoire viendra d'elle même.

Tu imagines tout ce que l'on a déjà acquis depuis l'an passé ? C'est incroyable :).

Donc t'en fais pas, si tu bosses tout tes arrêts, cela passera comme dans du beurre j'en suis sûr :).

Cordialement.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Occlumens**, le **12/09/2013** à **10:54**

N'oublie pas de t'entraîner toi-même à l'oral, invente-toi des questions de cours, et travaille tes présentations pour assurer le jour J et bien gérer ton temps.

Perso j'entre en L3 et on a un grand oral de 30 minutes regroupant 6 matières (complètement stupide, je te l'accorde, ceux qui ont décidé ça sont fous). Et donc je vais m'entraîner régulièrement tout au long de l'année pour cartonner le jour J.

Bosse vraiment, car le droit administratif est une matière lourde, pompeuse, et les étudiants ont tendance à la négliger un peu. Surtout quand le professeur est lui-même soporiphique et ennuyeux.

Bonne chance pour la L2 !

Par **Fax**, le **12/09/2013** à **16:35**

Non non, ce n'est pas pompeux.... moi j'adore cette matière (y en a d'autres même si j'ai bien conscience que nous sommes une espèce rare ;))
Disons que c'est peut être un peu abstrait surtout quand on débute le droit :)

Non mais courage hein, c'est tout à fait surmontable!

Par **Simon Gravier**, le **13/09/2013** à **13:31**

D'accord, je vous remercie pour vos réponses et votre soutient qui me rassure et qui me mettront sur le bon chemin, je l'espère ! Je reste toutefois ouvert à d'autre conseil de la part de la communauté juristudiantine !

Par **lolo7**, le **13/09/2013** à **13:41**

Bonjour,

Je te conseilles de voir beaucoup de jurisprudence.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés